



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mai 2024

Présents : Christian DUMAS, Héléne LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Léa DUMAS, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h50

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.24.058 – Auto-assurance par la ville dans le cadre d'une utilisation professionnelle ou de mission d'un véhicule personnel (agent ou élu)

Christian DUMAS expose :

Lors du renouvellement du marché d'assurance automobile, l'assurance couvrant les dommages causés aux véhicules personnels des agents et élus n'a pas été renouvelée.

Aussi, dans l'attente de la signature d'un futur avenant ou d'un futur marché, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après présentation en Commission Générale du 13 mai 2024, d'approuver le principe de l'auto-assurance des dommages matériels dans le cadre d'une utilisation d'un véhicule personnel (agent ou élu) rendue nécessaire pour les besoins du service ou de la mission.

Il est entendu que lorsqu'un véhicule communal sera disponible, l'agent sera invité à prioriser l'utilisation de ce dernier. Dans l'hypothèse où un dommage serait constaté, un rapport précisant les circonstances de celui-ci sera rédigé par le responsable de service ou l'élu.

Cette délibération ne permet pas à l'agent ou l'élu de se décharger d'une assurance en responsabilité civile, rendue obligatoire aux propriétaires de véhicules terrestres à moteur.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 24 mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

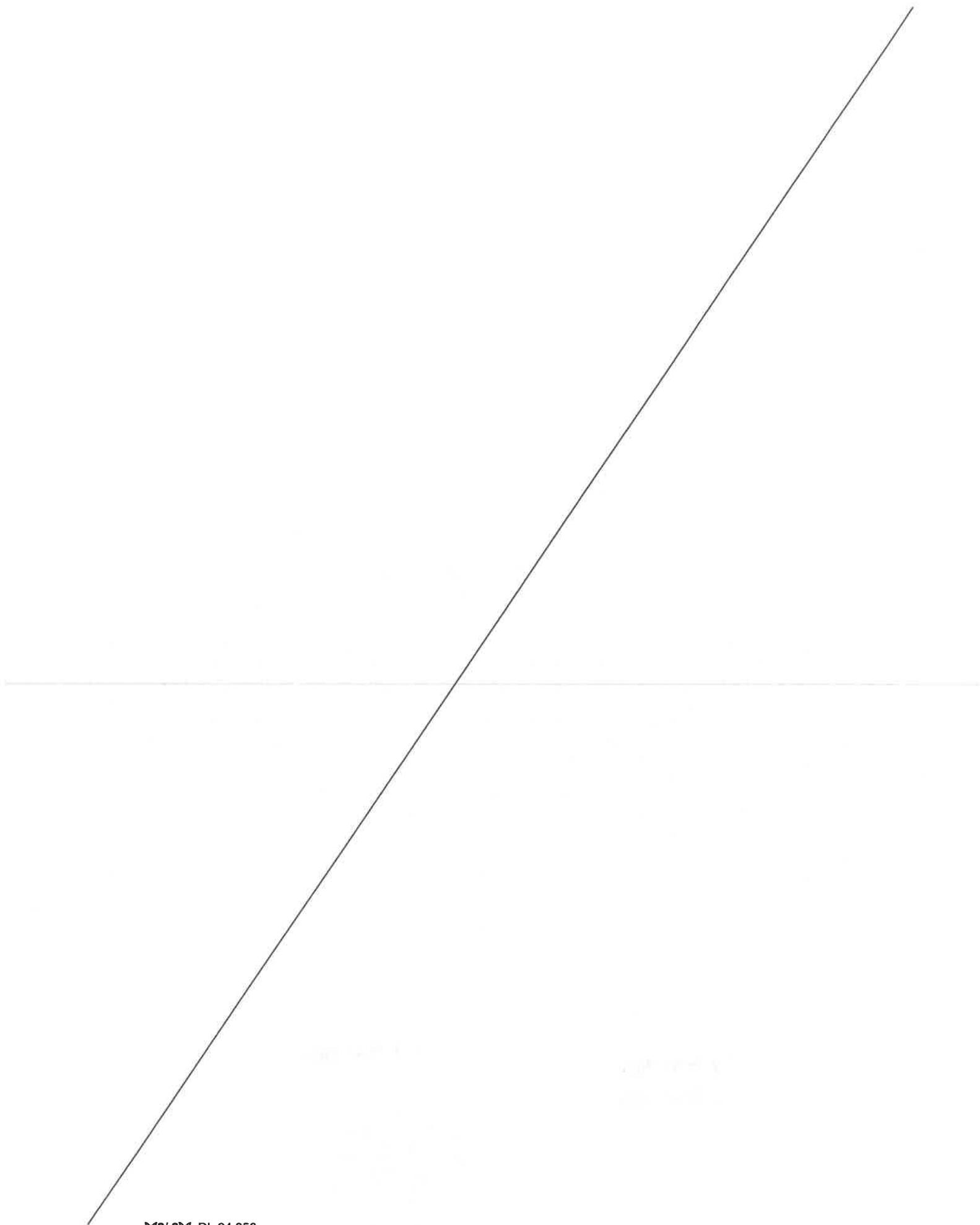
27 MAI 2024

27 MAI 2024

27 MAI 2024

Le Maire
Christian DUMAS





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_058
Objet :	Auto-assurance par la ville dans le cadre d'une utilisation professionnelle ou de mission d'un véhicule personnel (agent ou élu
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.7 - Transports
Identifiant unique :	045-214501694-20240524-DL_24_058-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240524-DL_24_058-DE-1-1_0.xml	text/xml	947 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.058 – FIN - Auto-assurance par ville dans cadre d'utilisation professionnelle ou de mission d'un véhicule personnel (agent ou élu).pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240524-DL_24_058-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	297.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mai 2024 à 16h30min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mai 2024 à 16h30min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mai 2024 à 16h30min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mai 2024 à 16h30min08s	Reçu par le MI le 2024-05-27